

**VILLE DE NEUFCHATEAU**  
**URBANISME**

**AVIS D'ANNONCE DE PROJET**

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme. Les demandeurs sont M et Mme Kerger - Clément Mickaël demeurant Rue du 87e Rég. Inf., 8 à 6840 Neufchâteau. Le terrain concerné est situé Chaussée de Namur à 6840 Neufchâteau et cadastré division 6, section D n°51E. Le projet est de type : construction de deux habitations unifamiliales, et présente les caractéristiques suivantes :

- Ecartis :
- article 2 : destination :  
Tenant compte que "cette zone est réservée à la construction d'habitations privées unifamiliales" nous envisageons la construction de deux maisons unifamiliales dont chacune dispose d'une surface de 85 m<sup>2</sup> au sol soit un total de 170 m<sup>2</sup> par maison.
- Les prescriptions urbanistiques demandent un garage de 300/600 cm pour une habitation, dans ce cas, nous avons réalisé un car-port de 400/600 par maison ainsi qu'un abri de jardin intégré à ce car-port.
- article 3 : implantation :
  - le car-port et l'abri de jardin forment un ensemble ; cet ensemble forme un volume secondaire pour chaque habitation. Cette "annexe" est traitée en toiture plate et pas intégré au volume principal, car de cette manière nous pouvons hiérarchiser la volumétrie de l'ensemble.
  - article 5 : gabarit
  - Le gabarit type du plan prévoit une gouttière à maximum 600 au-dessus de l'axe de voirie. Dans ce dossier l'habitation de gauche prévoit 635 et l'habitation de droite 607. Chaque habitation est positionnée sur le terrain en tenant compte de la position de l'axe de la voirie et en proposant un étage non mansardé pour chaque bâtiment.
  - les volumes principaux proposent des pentes de toiture de 35° mais par contre les volumes secondaires sont traités en toitures plates pour renforcer la lecture volumétrique des deux habitations.
  - article 6 : matériaux
  - 1. Murs extérieurs
    - les façades sont traitées en crépi sur isolant, leur couleurs sont gris clair pour les façades et gris moyen pour les soubassements.
    - Afin de différencier le volume principal du volume secondaire, l'ensemble de chaque volume secondaire propose un parement en bois de ton brou de noix. *Chaque façade des habitations (volumes principaux) sont 100% en crépi. De par le fait que le volume secondaire se positionne devant le pignon, les pignons apparaissent avec une base de +/- 257 cm de hauteur en bardage soit 1/3 de bois mais comme expliqué ci avant chaque volume principal est habillé à 100% du même matériaux afin de bien marquer la lecture architecturale et la perception des volumes principaux par rapport aux volumes secondaires.*
    - 4. les encadrements des baies.  
nous n'avons pas prévu d'encadrements, car étant donné que nous réalisons un ensemble proposant une architecture contemporaine, il ne serait pas opportun de placer des encadrements aux baies.
    - 5. les couleurs  
pour le crépi nous proposons, non pas du blanc, mais un gris clair pour les châssis nous proposons un gris foncé. ces couleurs ont été choisies car moins fragile que le blanc.
    - article 7 : hygiène  
les WC devraient être aérés et éclairés directement dans ce projet, les wc sont éclairés artificiellement et ventilé via une ventilation double flux ; le trop plein de la citerne d'eau de pluie et la micro station s'évacuent dans le fossé situé en bordure de la propriété. Ce fossé sera comblé avec un tuyau drain de diamètre 300 de manière à permettre le passage vers la propriété et assuré l'infiltration.

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 16 h (sauf le jeudi après-midi) à l'adresse suivante : Service Urbanisme, Grand-Place, NEU, 3 - 6840 Neufchâteau et le ..... *29/01/2019* ..... après 16 h 30 sur rendez-vous uniquement à convenir au plus tard la veille au 061/27.50.94.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de M. MAYNE P. (Service urbanisme)

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du.....** *11/01/2019* **.....**

**Au .....** *06/02/2019* **..... au collège communal :**

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : NEUFCHATEAU, Grand-Place, 1 à 6840 Neufchâteau ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : commune@neufchateau.be

Le Directeur Général,

J-Y DUTHOIT

L'Echevin de l'Urbanisme,

F. HUBERTY

Le Bourgmestre,

D. FOURNIX